



Responsabilité sociale des entreprises

Être une entreprise responsable non seulement complète les objectifs d'affaires à long terme que Agilitas s'est fixé; mais contribue également à définir notre stratégie, notre identité et notre façon de travailler.

Notre défi est d'accroître notre compétitivité à long terme avec un impact minimal sur les personnes et l'environnement, tout en générant de la valeur maximale pour nos parties prenantes.

Cette obligation consiste à remplir les engagements sociaux et environnementaux de nos employés, clients, partenaires et actionnaires en plus des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous sommes toujours prêts à nous adapter et à adopter de nouvelles technologies et pratiques de travail afin de s'assurer que nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer tous les domaines de notre activité.

Nous nous efforçons de faire face aux risques pour l'entreprise d'Agilitas que cela soit sociales, environnementales et éthiques, avec une approche sensible et attentive afin d'accroître la valeur actionnariale – Les succès de nos clients sont aussi nos succès.

Plus spécifiquement, les politiques d'Agilitas couvrent les points suivant:

Santé et sécurité des employés

Dans son ensemble, la société prend les devoirs de santé et de sécurité très au sérieux; tous les environnements de travail sont maintenu propres et sûr. Toutefois; il est de la responsabilité globale de veiller à ce que toutes les dispositions légales soient à jour, à un examen régulier, et respectées à tous les niveaux; pour le bénéfice des employés et des visiteurs sur les lieux de l'entreprise.

Egalité des chances pour les employés

Agilitas offre des chances égales à tous les employés, et aux employés potentiels; nous ne pratiquons de discrimination en aucunes circonstances. Tous nos employés sont encouragés à innover, à améliorer et à développer davantage leurs connaissances et compétences, et de progresser dans leur carrière pour le bénéfice mutuel de l'entreprise et de l'employé.

Nous travaillons sous une politique de « traité autrui de la façon dont vous souhaitez être traités » pour assurer un respect mutuel dans le milieu de travail. Nous ne tolérons aucune forme d'intimidation ou de harcèlement au sein de l'entreprise; toute infraction présumée peut être signalée confidentiellement en vertu de notre politique

dites du «sifflet».



Des relations d'affaires

Agilitas est fier et passionné dans tout ce qu'il entreprend; nous cherchons à être honnêtes, équitable et concurrentiel dans nos relations avec tous les clients et les fournisseurs. Tout est mis en œuvre afin d'assurer que les produits et les services soient fournis conformément aux normes convenues, pour livrer dès la première fois et à chaque fois de la meilleure qualité possible. Ayant une clientèle multinationale nous nous assurons que nous prenons en compte les différences culturelles entre les divers territoires dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous appliquons une politique «pas de pot-de-vin»; ce qui signifie qu'aucun de nos employés ne devrait accepter aucune forme de corruption ou de paiements de corruption, ni de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles sciemment et d'être impliqué dans une fraude ou le blanchiment d'argent.

Communauté et environnement

Agilitas prend toutes les mesures nécessaires et possible pour veiller à ce que nos activités n'est pas d'impact négative sur l'environnement. Nous nous conformons à toutes les réglementations environnementales locales, nous encourageons également la gestion écologique et encourageons nos employés à recycler autant que possible pour minimiser les déchets.

La grande majorité des produits que Agilitas traite sont non-dangereux; cependant, lorsque nous devons faire face à un produit dangereux, nous nous assurerons que les risques soient minimisés par l'application d'étiquetage approprié et accompagné d'informations techniques, cela en conjonction avec une formation adéquate sur la manipulation, le stockage et l'élimination de ces produits.

La société a mis en place des procédures pour assurer le respect de la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans le Règlement de matériel électronique 2004 mais aussi dans le Règlement équipements électriques et électroniques, de l'électrique et de déchets et les obligations de responsabilité des producteurs (déchets d'emballages) Régulations 2005.